

COMPTE RENDU

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE BROUCHAUD du 10 Septembre 2021

● Présents :

- Mme C. POURCEL
- Mme MD. BONIFACE
- M. C. PLUQUET
- M. F. VAN BOVEN
- M. P. BOLLON
- Mme F. CONDAMINES
- M. S. LEGROS
- M. D. VAZEILLE
- M. V. LEROY
- Mme D. GOMEZ-MARTIN

Délibération : demande de subvention au Conseil Départemental pour l'adressage :

Dans le cadre du fond départemental d'équipement des communes et en fournissant les devis établis , il est possible de demander une subvention au Conseil départemental.

→ VOTE à l'unanimité.

Délibération : en lien avec le rapport de la CLECT (Commission Locale des Charges Transférées) du 11 Août 2021 :

Présentation du document, lecture par Mme C. POURCEL, échanges avec les conseillers.

→ Le conseil municipal approuve le rapport à l'unanimité.

Désignation d'un ambassadeur référent COVID-19 :

Un courrier émanant de la préfecture demande le déploiement des ambassadeurs COVID-19. Une fiche de présentation précisant le contexte de la mission ainsi que les missions des ambassadeurs-référents COVID-19 est jointe à ce courrier.

Après lecture du document, il est proposé que Mme GOMEZ-MARTIN contacte la préfecture et/ou l'ARS pour avoir plus de précisions sur ce qui est attendu.

Personnel Communal :

M. CANAT fait valoir ses droits à la retraite début Juin 2022. Avec les périodes de congés auxquelles il peut prétendre il quitterait son poste de cantonnier en Mai 2022.

Son poste est un poste à temps plein, organisé ainsi : 3 jours sur la commune de Brouchaud et 2 jours sur la commune de Montagnac d'Auberoche.

Afin d'assurer la continuité des tâches qui lui sont confiées, il faudrait recruter un agent communal en début d'année 2022.

Un recrutement sera effectué en collaboration avec Mme DUMAS maire de Montagnac d'Auberoche.

D'autre part, la commune pourrait prétendre à un contrat PEC (pôle emploi) qui serait un emploi supplémentaire à temps partiel pour lequel un allègement conséquent des charges salariales serait opéré par l'Etat.

L'idée serait d'avoir plus de personnel pour l'entretien de la voirie et des espaces verts de la commune, ainsi que des bâtiments communaux.

Adressage :

Rendez-vous avec l'entreprise le 15 septembre pour positionner l'emplacement des poteaux. La pose devrait se faire en suivant.

Atlas de la biodiversité :

La candidature du Syndicat Mixte du Bassin de l'Isle (SMBI) pour la constitution d'un atlas de la biodiversité, pour lequel la commune de Brouchaud avait été identifiée comme bénéficiaire, n'a pas été retenue. Le SMI va renouveler sa demande.

Secourisme / bilan des demandes et modalités de mise en œuvre :

33 personnes (conseil municipal compris) seraient volontaires pour être formés aux « premiers secours ». Mme GOMEZ-MARTIN va reprendre contact avec l'entreprise SAS Sécurité Activ pour organiser les modalités de formation.

Bâtiments communaux :

La chaudière à fuel de l'un des logements locatifs a besoin d'être changée. Elle serait remplacée par une pompe à chaleur dont le devis s'élève à 14202,64 E HT.

La commune peut prétendre à une aide qui s'élèverait aux alentours de 3500 E.

Le conseil municipal émet un avis favorable pour que ce changement soit effectué courant Octobre 2021.

Validation du modèle des courriers pour le Syndicat Mixte du Bassin de l'Isle (SMBI) :

Validation votée à l'unanimité.

Journal communal :

Prochaine réunion le samedi 25 septembre à 10 h.

Questions diverses :

Sécurisation des hameaux : obtention d'une aide de 6000 E du département.

Cadeaux de Noël 2021 : Vincent LEROY s'en occupe ainsi qu'une proposition de spectacle en fonction des contraintes sanitaires en vigueur.

Autorisation de Monsieur et Madame Barnes de mettre un miroir supplémentaire à la Rousselie.

Ménage de la salle des Fêtes : les volontaires se retrouvent samedi 25 Septembre pour nettoyer la salle des Fêtes.